



## Commune de Genêts

### Bulletin d'informations locales

### Mois de novembre 2024, n°126

#### **Carnet rose**

Naissance : Bienvenue à Alba MONTIGNY, née le 3 octobre à la maternité d'Avranches et qui a intégré son foyer chemin Chapelle Sainte Catherine. Félicitations aux heureux parents.

#### **Cimetières- Rappel**

Le fonctionnement, l'aménagement et l'entretien des cimetières relèvent de la compétence du Maire. Par contre, les concessions sont à entretenir par les concessionnaires (terrain de la parcelle et sépulture). Nous remercions chaque propriétaire de concession dans les cimetières d'entretenir leurs parcelles, y compris autour et entre les tombes.

#### **Manifestations**

##### **Préparation fête des lumières du 1<sup>er</sup> décembre 2024.**

Vous aimez chanter dans une ambiance conviviale et décontractée ? Si oui n'hésitez pas à rejoindre l'association le Hérifons pour participer au nouveau spectacle écrit par Claire, interprété par Thomas et Manuëla lors de la fête des lumières.

L'association vous propose des **répétitions de la chorale**, les **samedis 9, 13, 30 novembre de 15h30 à 17h00**, chez Isabelle, la maison en face le pont et le **dimanche 1<sup>er</sup> décembre de 15h30 à 16h30** à l'église. Une **activité lampion** vous est également proposée le **dimanche 17 novembre à la salle polyvalente de 15h à 17h**.

##### **Exposition peinture « D'ici et d'ailleurs » du 22 au 24 novembre**

Noëlle BRÉHIER, Anne-Gaëlle ROUAULT, Mireille THÉBAULT vont exposer à la salle polyvalente du 22 au 24 novembre 2024 de 10h à 19h. Vous êtes conviés au vernissage le vendredi 22 novembre à 18h30.

#### **Nos commerçants**

L'**épicerie** est fermée pour congés annuels du 11 novembre au 24 novembre inclus.

Le **restaurant LA PAUSE DE GENÊTS** est fermé pour congés annuels du 3 novembre au 5 décembre 2024.

La **boutique éphémère de Noël et le salon de thé** rouvriront leurs portes à partir du 1<sup>er</sup> décembre. Pensez-y pour vos cadeaux de Noël. Inauguration de la boutique le **30 novembre à partir de 16h et le 1<sup>er</sup> décembre à partir de 14h**. Vous êtes tous conviés à l'ouverture.

#### **Préfecture**

1/ Influenza aviaire : Genêts se trouve dans les zones d'infections. Le passage à niveau modéré implique la mise en place des mesures de prévention particulières (mise à l'abri des volailles des basse-cours de particuliers en bâtiment ou sous filet protecteur, et autre mesures...) Plus d'informations sur le site : <https://www.manche.gouv.fr/Actions-de-l-etat/Agriculture/Sante-et-bien-etre-animal/Influenza-Aviaire/Influenza-aviaire-niveau-de-risque-et-restrictions-en-vigueur>

2/ Peste porcine africaine. C'est une maladie virale hautement contagieuse des porcs et des sangliers contre laquelle il n'existe pas de vaccin. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques pour les élevages. Les détenteurs (particulier et éleveur) de porcs doivent déclarer l'animal, (dès le premier animal) quelle que soit la race y compris les races naines : cochon vietnamien... ou sangliers, que la détention soit réalisée pour l'élevage à titre professionnel ou personnel (en vue de la consommation familiale ou en tant qu'animal de compagnie) auprès de l'EdE (Etablissement de l'élevage) : [aiam@manche-identification.fr](mailto:aiam@manche-identification.fr).

3/ Le Système d'Information sur les Armes (SIA) est une plateforme en ligne créée par le ministère de l'Intérieur pour simplifier la gestion des armes en France. La création d'un compte SIA avant le 31 décembre 2024 est obligatoire pour les détenteurs d'armes titulaires d'un permis de chasser ou d'une licence de la Fédération française de tir pour la pratique du tir et ceux possédant une arme héritée, trouvée ou achetée. La création de ce compte s'effectue directement en ligne : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>.

## À la pêche aux collections

Avec la fin de l'hiver et la promesse du printemps, c'est l'heure du grand rangement dans les caves, greniers et autres remises ... Vous possédez des objets traditionnels en lien avec la pêche à pied ? Vous pouvez contribuer au rayonnement de ce patrimoine de la Baie en faisant un don à l'Écomusée de la baie du Mont-Saint-Michel.

L'Écomusée a pour objectif de préserver et de transmettre la mémoire et les savoir-faire des pêcheurs à pied de la Baie. Objets de collection et matériel pédagogique sont donc indispensables. Avec vos dons vous pouvez participer à l'enrichissement et au rayonnement de l'histoire de la Baie. Il peut s'agir :

- D'engins de pêche (bourrache, tésure, rets à saumon, épervier, carrelet, verveux, jojo, grattoure, paniers),
- De matériels utilisés pour la fabrication de ces engins ou pour leur entretien (moules à filet, aiguille, navette ...),
- D'objets liés à la vente des produits de la pêche
- De photographies ou documents papiers
- Ou encore de votre témoignage

De manière générale, l'Écomusée s'intéresse à tout ce qui concerne la vie de ces hommes et de ces femmes qui ont vécu dans les villages du bord de la Baie et qui se rendaient chaque jour sur les grèves. Vos archives familiales sont précieuses.

Après le don et en fonction de l'histoire et de la rareté de l'objet, celui-ci peut être soit utilisé comme matériel pédagogique et être manipulé par l'équipe de l'écomusée lors de démonstrations, soit intégrer les collections de l'écomusée. Il est alors conservé en réserve, présenté au sein des expositions permanentes ou temporaires, prêté à d'autres institutions muséales, valorisé dans des publications ...

Pour en savoir plus sur les collections de l'écomusée, rendez-vous sur <https://ecomusee-baie.manche.fr/lecomusee/les-collections/>

Vous pouvez contacter l'équipe de l'Écomusée de la Baie du Mont Saint-Michel au 02 33 89 06 06 ou sur [musee.vains@manche.fr](mailto:musee.vains@manche.fr) pour toute proposition de don (penser à rassembler un maximum d'informations sur l'objet).

## Remerciements

André GLOUX souhaite remercier les personnes présentes à son au pot de départ ainsi que toutes celles qui ont manifesté d'une manière ou d'une autre, leur sympathie. Il a été très touché par vos marques d'affection.

## Décès

Monsieur HEC Jacques est décédé le 26 octobre à 91 ans. Il a été Maire pendant deux mandats de 1995 à 2000 et a présidé la Communauté de Communes de Sartilly de 2001 à 2003. Pendant ses mandats municipaux, il a, entre autres, été à l'origine de l'aménagement du site des départs des traversées au Bec d'Andaine, du parking de la salle des fêtes et du jardin du Prieuré.

Nous adressons toutes nos condoléances et notre soutien à la famille.

## GRANDES MARÉES DU MOIS DE NOVEMBRE (Horaires pleines mer)

Date	Matin		Soir		Date	Matin		Soir	
	Heure	Coeff.	Heure	Coeff.		Heure	Coeff.	Heure	Coeff.
Vendredi 15	06 :11	98	18 :35	101	Dimanche 17	7 :38	101	20 :05	98
Samedi 16	6 :56	102	19 :21	102					

Source : Annuaire des marées 2024

**IPNS : Ne pas jeter sur la voie publique**

